

Le très hon. M. BENNETT: Au contraire; il comprend toutes les sommes obtenues par le réseau au moyen de valeurs garanties par l'Etat, ou les valeurs émises par l'Etat quand celui-ci a contracté l'emprunt lui-même.

L'hon. M. DUNNING: Non, il ne comprend pas les sommes empruntées pour combler les déficits.

Le très hon. M. BENNETT: Il ne comprend pas les déficits comme tels, mais voici un poste: "Obligations à neuf ans du National-Canadien, garanties, datées du 1er mai 1935, échéant le 1er mai 1944; capital en cours, 35 millions; intérêts courus, \$698,000." Qu'en dit le ministre?

L'hon. M. DUNNING: Ce n'est nullement un compte de déficit.

Le très hon. M. BENNETT: Mais c'est un prêt consenti à la compagnie. Et le suivant: "Obligations à trois ans du National-Canadien, garanties, 1er mai 1935, \$13,400,000"?

L'hon. M. DUNNING: Ils continueront tous à figurer au bilan.

Le très hon. M. BENNETT: Le ministre dit que non. Voilà précisément ce que je demande. Ce sont ceux-là qui vont disparaître.

L'hon. M. DUNNING: Mon très honorable ami se trompe; il faut qu'ils y figurent.

Le très hon. M. BENNETT: J'ai parcouru la liste page par page, demandant si chaque poste allait être continué; le ministre a dit oui en certains cas et non en d'autres, donnant ses raisons. Je suppose que le ministre connaît son projet de loi aussi bien que son collègue des Finances.

M. WALSH: Le rapport du comité, fascicule n° 5, séance du mardi 9 mars, renferme le bilan sommaire des chemins de fer nationaux, les comptes publics, et ainsi de suite. Le ministre pourrait-il indiquer où les postes au sujet desquels, à titre de membre du comité, j'ai demandé des renseignements, et qui figurent aux bilans dont je viens de parler, apparaissent au projet de loi dont le comité est actuellement saisi? Où se trouvent, dans le projet de loi, les postes en question?

L'hon. M. HOWE: Ils sont une annexe du bilan actuel.

L'hon. M. DUNNING: Et continueront de l'être, bien entendu.

M. WALSH: J'ai demandé ce renseignement au comité, surtout afin de pouvoir comparer le bilan qui sera établi en 1937 avec celui de 1936; évidemment, je ne pourrai pas les comparer, car ils ne seront guère comparables.

Autre point. J'ai déjà parlé de la déclaration que le ministre a faite le 5 février. J'ai soutenu au comité, et je soutiens encore, que ce que le ministre entend faire à propos des bilans de l'Etat est ce que nous voulions qu'on fit à propos du bilan des chemins de fer nationaux. Le ministre nous a fait une promesse à cet égard quand il a prononcé, dans la Chambre, ces paroles qui se trouvent à la page 611 du hansard du 5 février:

Je crois qu'il y aura moyen d'imaginer un tableau qui conservera le côté historique, et ce tableau pourra faire partie du rapport annuel des chemins de fer Nationaux du Canada. Cela servira peut-être à titre de documentation.

Je désire savoir si le ministre se propose de le faire.

L'hon. M. HOWE: J'ai dit que cela pouvait se faire. Je le répète, mais je crois que mon honorable ami était présent lorsque le comité a décidé à une grande majorité de le faire de la manière proposée dans le projet de loi. L'amendement est l'œuvre du comité mais pas du ministre.

M. WALSH: L'amendement du comité a été proposé à la suite d'une forte insistance de la part de certains membres relativement à ce poste même. Nous avons réclamé que le bilan du réseau National offre chaque année un exposé exact de la situation de ce réseau. A la suite de la forte résistance que nous avons présentée, le ministre est convenu de proposer un amendement à l'article 8 du bill, ce qu'il a fait à la réunion suivante. Au lieu de régler le point sur lequel portait la contention, le ministre a toutefois proposé un amendement qui ne visait pas le bilan des chemins de fer Nationaux du Canada, mais qui portait sur le bilan de l'Etat. Nous réclamions un clair exposé dans le bilan du réseau National. Le ministre a tourné autour du pot et n'a fait que compliquer la situation en modifiant le bilan de l'Etat. J'estime que ce n'est pas ce que nous réclamions; je ne crois pas que c'était là ce que le ministre avait en vue. Je crois qu'il joue sur les mots lorsqu'il donne à entendre que ce tableau peut être imaginé. Je pense qu'il avait alors à l'idée qu'il pouvait le faire et qu'il le ferait. Cependant, quand le bill revient à la Chambre, nous constatons que cela n'a pas été fait et nous nous trouvons dans l'obligation d'exposer nos idées à une Chambre qui, nous le savons, adoptera le projet de loi lequel, selon nous, n'est pas dans l'intérêt, bien entendu, du réseau et de la population.

Voici un autre point que je tiens à établir. Le ministre des Transports (M. Howe) a l'intention de prendre dans l'actif improductif du Canada la somme que j'ai indiquée, soit à peu près 70 millions de dollars pour la pla-